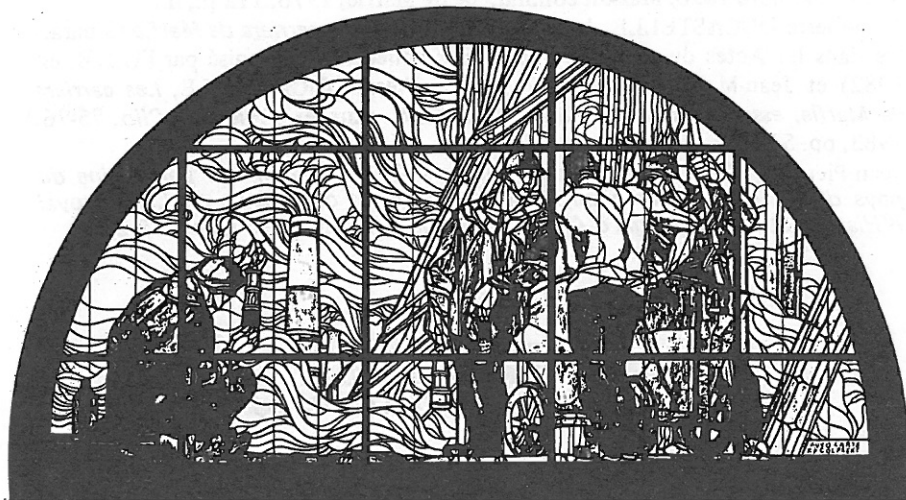


ACTIVITES DE L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE EN MATIERE D'ARCHEOLOGIE INDUSTRIELLE

L'Administration de la Protection du Patrimoine culturel a pour mission la protection de l'ensemble du Patrimoine mobilier, immobilier et archéologique de toutes les époques : il est par conséquent difficile de faire un bilan précis de ce qui concerne uniquement l'archéologie industrielle.

Cependant on peut noter plusieurs interventions intéressantes :

1. Certains sites industriels ont été protégés au titre de monuments et sites définis par la loi du 7 août 1931 modifiée par le décret du 28 juin 1976 comme :
 - le charbonnage du Hazard, sa cité fleurie et son Phalanstère à Cheratte, commune de Visé, province de Liège;
 - des terrils, à la demande de la population et des communes comme témoins de l'activité passée de la région et comme réserves écologiques (terrils Sainte-Henriette, Saint-Louis et Saint-Joseph à Flenu, commune de Jemeppe-Hainaut);
 - des carrières (Saint-Vincent à Soignies, Hubaut à Waudrez-Binche, du Renard et de Lahay à Vielsalm, de marbre Saint-Remy à Rochefort, les minières du Coticule à Bihain-Vielsalm);



- le pont levant situé rue Marcotty, y compris les ouvrages de pierre le bordant vers la darse et vers le canal, et l'écluse donnant accès au canal de l'Ourthe, y compris les deux vannes et les ouvrages de pierre la bordant, à Angleur-Liège;
 - des fours à chaux (rue de la Lys à Tournai, à Mellier commune de l'Eglise, à Wellin);
 - un pont métallique tournant et la passerelle qui enjambe l'ancien canal de Charleroi à Bruxelles (Seneffe).
2. La réaffectation en centre culturel et musée de la Communauté française a été décidée pour la sucrerie de Waterloo datant de l'indépendance belge.
 3. Les vitraux d'Anto Carte de l'ancien charbonnage d'Hensies - Pommeroeul ont été sauvés par l'achat et la restauration assurés par la Communauté française; ils sont actuellement placés à la faculté polytechnique de l'Etat à Mons.
 4. Un pont roulant, type portique de la fin du 19ème siècle a été sauvé de la destruction. Son transfert a été assuré jusqu'au site des carrières de Maffle.
 5. Des subventions sont accordées à divers Musées qui se sont spécialisés dans la sauvegarde et la mise en valeur de techniques et outillages anciens :
 - Musée de la pierre à Antoing, Musée du verre à Charleroi, Musée de la mine et Musée du clou à Fontaine l'Evêque, Musée du fer et du charbon à Liège, Musée du papier à Malmédy, Musée du marbre à Rance, Musée du fer, archéologie industrielle, métallurgie ancienne à Saint-Hubert, Musée de la pierre à Sprimont, Musée du Coticule à Vielsalm, Musée de la laine à Verviers.
 6. Un inventaire du Patrimoine industriel de Bruxelles (19 communes) a été établi à la demande de la Communauté française, par les Archives d'Architectures modernes; une publication sur ce sujet sortira de presse fin 1984. De plus, la réalisation d'un film sur les bâtiments industriels de Bruxelles (avec des exemples de réaffectation) a été confié à Christian MESNIL. Ce film sera disponible dans les prochains mois.

Ghislaine DE BIEVRE
Directeur d'administration
Administration de la protection du
Patrimoine Culturel

7, rue J. Stevens
 1000 BRUXELLES
 Tél. : 02/518 12 11